

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Programme REVERS'EAU	544

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 15 et 16 octobre 2020 autorisant la Présidente à signer la convention (Grant Agreement) entre la Région des Pays de la Loire et l'Agence EASME (Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises),
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le dépôt du dossier de candidature du projet Life REVERS'EAU en date du 6 mars 2020 à l'Agence EASME

CONSIDERANT la phase de révision engagée le 24 juin 2020 avec les experts (Agence EASME) mandatés par la Commission européenne pour l'évaluation du projet, et conclue le 10 septembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Eric THOUZEAU, Pascal NICOT, Emmanuelle BOUCHAUD, Bruno RETAILLEAU, Sophie BRINGUY, Anne BEAUCHEF, Dominique AMIARD, Barbara MAZIERES, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT, André MARTIN, Roch BRANCOUR, Claire HUGUES, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Laurent GERAULT, Christophe CLERGEAU, Jean-Michel BUF, Maurice PERRION

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

L'inscription au Budget primitif 2021 une dotation de 651 000 € d'autorisations de programme et de 1 830 000 € d'autorisations d'engagement et de 330 000 € de crédits de paiement en investissement et de 830 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 544 "Programme REVERS'EAU".

AFFECTE

Une autorisation d'engagement de 500 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives aux actions portées par la Région.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs